



Energetica Formation

Fiche d'inscription et contrat de formation

A compléter et à renvoyer accompagnée

de votre règlement à

Energetica Formation

11 avenue des pyrénées

31860 PINS JUSTARET

Titre du stage :

Date du stage : Lieu de formation :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Ecrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Tarif de la formation initiale thérapeute énergéticien (débutant) 1790 € (module 1 et 2)

Tarif de la formation thérapeute énergéticien Module 1 uniquement : 990 €

Tarif de la formation thérapeute énergéticien Module 2 uniquement (équivalence) : 990 €

Joindre à ce document :

1) le règlement de l'acompte : 200 € à l'ordre de Energetica Formation qui sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) le reste du règlement en 1, 2 ou 3 chèques qui pourront être encaissés au maximum dans les 3 mois suivant le démarrage de la formation à l'ordre de Energetica Formation.

3) le contrat de formation (ci-après), rempli et signé.

Date : Signature:

Energetica Formation

07 67 53 67 35

<https://energeticaformation.com/>

Siret : 903 004 810 00011

CONTRAT DE FORMATION

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de formation entre Energetica formation, et Mme ou Mr.....(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée de la formation

Thérapeute énergétique en 2 modules

Durée de la formation 10 jours soit 70 heures.

(M1 : 5 jours / 35 heures et M2 : 5 jours /35 heures)

Article 2: Niveau de connaissance préalable

Cette formation est ouverte à tout public.

Article 3 : Objectif des formations d'Energetica Formation.

Proposer un apprentissage de qualité en soins et techniques énergétiques à visée professionnelle ou personnelle. Certification uniquement si cursus complet réalisé (module 1 et 2) ou module 2 seul.

Le M1 peut aussi se faire seul mais ne donnera pas lieu à une certification. Il reste réservé à une utilisation personnel pour une découverte de l'énergétique. Vous ne pourrez pas exercer en tant que thérapeute énergétique Energetica Formation.

Article 4 : Contenu des formations

Une réflexion théorique guide la formation, mais il s'agit aussi d'une formation pratique qui intègre une partie de développement personnel.

Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

A l'issue de la formation un support écrit sera donné aux élèves ainsi que leur certificat.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Energetica Formation par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L6353-5 du Code du travail).

Au-delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde se fait en une à trois fois maximum (étalé sur 3 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation).

Article 7 : Engagement des formateurs et Annulation

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme.

Energetica Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées seront intégralement remboursées ou, au choix, reportées sur une prochaine session. Energetica Formation ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement.

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnu et justifié par un document officiel, il pourra soit :

- suivre la session suivante (dans le mesure des places disponibles),

- être remboursé du/des modules non effectués.

(Toute demande de remboursement ne pourra être demandée que dans les 6 mois suivant le début de la formation initialement prévue).

De plus, tout module entamé est dû (ou reporté sur une autre session).

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait en double exemplaire à

le

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)

Lu et approuvé,

Pour le Centre de formation :

Karine Le Lannier

Sandrine Chatenet



Energetica Formation

Energetica Formation,

07 67 53 67 35

<https://energeticaformation.com/>

Siret : 903 004 810 00011